



# Vous pensez à l'épargne-pension.

Quelle formule vous  
convient le mieux ?



**Crelan**

Ensemble pour  
une autre banque

<b>1. Épargne-pension</b>	<b>3</b>
1.1 Comment vous constituer une belle pension ?	3
1.2 Les trois piliers d'une pension solide	3
1.3 Pourquoi l'épargne-pension ?	4
1.4 Combien pouvez-vous épargner ?	4
1.5 Une simplicité déconcertante	5
<b>2. Crelan Pension Fund</b>	<b>6</b>
2.1 Choisissez le compartiment de Crelan Pension Fund qui vous convient le mieux	6
2.2 Crelan Pension Fund Stability	7
2.3 Crelan Pension Fund Balanced	8
2.4 Crelan Pension Fund Growth	9
2.5 Investir dans un compartiment de Crelan Pension Fund	10
2.6 Caractéristiques techniques	12
2.7 Plus d'informations	13

# 1. L'épargne-pension



## 1.1 Comment vous constituer une belle pension ?

Vous savez que votre pension légale sera nettement inférieure à votre dernier salaire. Deux autres piliers vous permettent heureusement de vous constituer un complément de retraite qui vous permettra, plus tard, de croquer la vie à pleines dents. Cette brochure traite du troisième pilier : l'épargne-pension. Grâce à cette formule, vous épargnez facilement un capital potentiellement substantiel, tout en bénéficiant, chaque année, d'un avantage fiscal intéressant.

## 1.2 Trois piliers pour une pension solide

### PILIER 1

#### VOTRE PENSION LÉGALE

L'État garantit ce revenu de base à toute personne qui a atteint l'âge légal de la retraite. Le montant que vous recevrez dépend de votre carrière et de votre statut : salarié, indépendant ou fonctionnaire.

### PILIER 2

#### LA PENSION COMPLÉMENTAIRE

De nombreuses entreprises proposent un plan de pension à leurs salariés sous la forme d'une assurance de groupe ou d'un fonds de pension. Ce droit n'est, hélas, pas une règle générale.

### PILIER 3

#### VOTRE PROPRE ÉPARGNE-PENSION

Vous constituez ce troisième pilier à votre entière discrétion. L'épargne-pension est intéressante, car cette formule vous permet de bénéficier d'un avantage fiscal allant jusqu'à 30%.

### **1.3 Pourquoi l'épargne-pension?**

Avant tout parce que vous vous constituez ainsi un capital potentiellement substantiel, année après année. L'idéal pour vous assurer, sans trop d'efforts, un complément à votre pension légale et profiter sans soucis de votre retraite.

Vous bénéficiez en outre, chaque année, d'une réduction d'impôts sur le montant que vous avez épargné.

### **1.4 Combien pouvez-vous épargner?**

Vous avez deux possibilités:

- Soit vous optez pour un avantage fiscal de 30%. Dans ce cas, vous pouvez épargner 960 euros au maximum et votre réduction d'impôts sera de 288 euros au maximum.

- Soit vous optez pour un avantage fiscal de 25%. Dans ce cas, vous pouvez épargner 1.230 euros au maximum et votre réduction d'impôts sera de 307,50 euros au maximum.

Ces maximums sont valables pour l'année 2018. Sur le site Internet, vous trouverez les montants maximums en vigueur pour l'année en cours. Consultez [www.crelan.be](http://www.crelan.be) > Épargner et investir > Épargne-pension > Épargne-pension.



## 1.5 Une simplicité déconcertante

Vous ouvrez un compte d'épargne-pension et décidez vous-même du rythme auquel vous épargnez. Vous avez chaque année jusqu'à la fin du mois de décembre pour atteindre le montant maximal d'épargne (indiqué au point 1.4.).

### **Astuce : épargnez encore plus facilement**

Versez ce montant maximal en le répartissant tout au long de l'année. Un simple ordre permanent suffit pour épargner sans même y penser.

Votre épargne est investie dans les compartiments d'un fonds d'épargne-pension, en l'occurrence un fonds commun de placement spécialement conçu pour l'épargne-pension. Les parts n'offrent aucune protection du capital mais, dans la mesure où vous épargnez pas à pas, sur un horizon lointain, vous constituez un capital potentiellement substantiel pour votre retraite. Plus tôt vous commencez, plus importantes sont vos perspectives de rendement potentiel.

### **Un impôt unique**

À vos 60 ans, vous payez un impôt unique sur votre épargne-pension: la taxe anticipative. Pour la calculer, le fisc applique un taux fictif de 4,75% (appelé l'épargne théorique) sur le montant total de votre compte d'épargne-pension et retient un impôt de 8% sur le montant capitalisé<sup>1</sup>. Il est donc doublement avantageux de continuer l'épargne-pension après vos 60 ans: vous ne payez plus d'impôts, mais vous bénéficiez toujours de l'avantage fiscal.

### **Quitter anticipativement?**

Vous pouvez demander à récupérer votre épargne à tout moment. Mais si vous le faites avant vos 60 ans, vous serez plus lourdement taxé. Et le fisc prélèvera automatiquement la taxe anticipative à vos 60 ans<sup>2</sup>. Après ce cap, une sortie anticipée ne s'accompagne plus de frais.

## **Commencez tôt...**

**Commencez votre épargne-pension le plus tôt possible. Plus tôt vous vous lancez, plus facilement vous vous constituerez un capital potentiellement substantiel.**

1. De 2015 à 2019 inclus, une taxe de 1% sera calculée chaque année (jusqu'à l'année précédant l'année de la taxe anticipative de 8%) sur l'épargne théorique (telle qu'établie le 31/12/2014). Dès que la taxe de 8% devra être calculée, les retenues de 1% de 2015 à 2019 inclus seront déduites de ces 8%.

2. Si vous avez seulement commencé une épargne-pension après votre 55<sup>e</sup> anniversaire ou si votre contrat existant a été augmenté, vous n'êtes pas imposé à votre 60<sup>e</sup> anniversaire. Le taux dépend alors du moment de fin du contrat. Si vous résiliez votre contrat d'épargne-pension avant votre 60<sup>e</sup> anniversaire, vous êtes soumis à l'impôt des personnes physiques.

# 2. Crelan Pension Fund

## 2.1 Choisissez le compartiment de Crelan Pension Fund qui vous convient le mieux

Creelan Pension Fund est un fonds commun de placement de droit belge, composé de trois compartiments: «Stability», «Balanced» et «Growth».

- Le compartiment «Stability» est un feeder du fonds commun de placement belge BNP Paribas B Pension Stability (le «master»).
- Le compartiment «Balanced» est un feeder du fonds commun de placement belge BNP Paribas B Pension Balanced (le «master»).
- Le compartiment «Growth» est un feeder du fonds commun de placement belge Metropolitan Rentastro Growth (le «master»).



### Quel compartiment de Crelan Pension Fund est idéal pour vous?

Tout dépend de votre situation personnelle: quelle est la durée restante de votre carrière? Quelle est votre attitude par rapport au risque et au potentiel de rendement? De quoi se compose votre capital-pension total? Votre agent Crelan vous aide à faire le bon choix. Vous pouvez, en outre, passer gratuitement d'un des trois compartiments à un autre. Logique: vos besoins et vos attentes peuvent évoluer. Vous opterez ainsi sans doute pour une approche dynamique en début de carrière, avant de passer à une stratégie de placement neutre ou défensive au fur et à mesure que l'âge de la retraite approche. Votre fonds de pension Crelan évolue avec vous.

## 2.2 Crelan Pension Fund Stability

Gestionnaire de fonds: BNP Paribas Asset Management Belgium SA

Avec Crelan Pension Fund, vous choisissez de limiter les risques. L'objectif de Crelan Pension Fund Stability (le «feeder») est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible, en investissant en permanence au minimum 95 % de ses actifs dans le fonds d'épargne-pension BNP Paribas B Pension Stability (le «master»). Le master assure une large diversification des risques en investissant dans toutes les classes d'actifs. La partie investie en actions sera toujours inférieure à la partie investie dans les autres classes d'actifs. Le risque reste ainsi bien maîtrisé, mais vous bénéficiez des hausses des marchés d'actions.

### Politique d'investissement

Ce fonds investit principalement en obligations et autres titres de créances libellés en euros ou dans la devise d'un État membre de l'Espace économique européen. Il investit en moindre mesure en actions d'entreprises situées dans l'Espace économique européen. La part investie en actions sera toujours inférieure.

En ce qui concerne les actions, il sera tenu compte de l'importance économique, de la capitalisation boursière des différents secteurs et des perspectives et situations spécifiques des valeurs individuelles.

Pour les obligations, il est tenu compte des prévisions de taux qui déterminent à quel horizon les obligations doivent être maintenues en portefeuille. La grande majorité des obligations a au moins une notation «investment grade».

### Stratégie particulière

Crelan Pension Fund Stability vise une très large diversification dans le choix tant des produits d'investissement que de la diversification géographique. La partie investie en obligations sera toujours supérieure à la partie investie en actions. Les revenus du fonds sont systématiquement réinvestis et aucun dividende n'est distribué. Il n'existe que des parts de capitalisation.



Vous cherchez l'équilibre idéal entre actions et obligations ?

## 2.3 Crelan Pension Fund Balanced

Gestionnaire de fonds : BNP Paribas Asset Management Belgium SA

L'objectif de Crelan Pension Fund Balanced (le « feeder ») est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible, en investissant en permanence au minimum 95% de ses actifs dans BNP Paribas B Pension Balanced (le « master »). Le master vise une répartition égale entre actions et obligations. Vous profitez ainsi à long terme des hausses boursières. Le risque reste toutefois limité en cas de baisses des cours.

### Politique d'investissement

Ce fonds constitue un portefeuille de placement équilibré. Il se compose d'actions d'entreprises de l'Espace économique européen ainsi que d'obligations et autres titres de créances libellés en euros ou dans la monnaie d'un État membre de l'Espace économique européen.

Le fonds peut aussi investir en moindre mesure dans d'autres actifs.

En ce qui concerne les actions, il sera tenu compte de l'importance économique, de la capitalisation boursière des différents secteurs et des perspectives et situations spécifiques des valeurs individuelles.

Pour les obligations, il est tenu compte des prévisions de taux qui déterminent à quel horizon les obligations doivent être maintenues en portefeuille.

### Stratégie particulière

Crelan Pension Fund Balanced vise une large diversification dans le choix tant des produits d'investissement que de la diversification géographique. La gestion est orientée vers une composition de portefeuille de 50% en actions et 50% en obligations. Les revenus du fonds sont systématiquement réinvestis et aucun dividende n'est distribué. Il n'existe que des parts de capitalisation.





## 2.4 Crelan Pension Fund Growth

Gestionnaire de fonds: BNP Paribas Asset Management Belgium SA

L'objectif de Crelan Pension Fund Growth (le «feeder») est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible, en investissant en permanence au minimum 95% de ses actifs dans Metropolitan Rentastro Growth (le «master»). Le master investit la plus grande part du portefeuille en actions et, dans une moindre mesure, en obligations. En choisissant Crelan Pension Fund Growth, vous investissez dans le potentiel de croissance de l'économie. Vous prenez délibérément plus de risques pour pouvoir bénéficier à long terme de la dynamique des marchés internationaux.

### Politique d'investissement

Ce fonds investit principalement en actions d'entreprises de l'Espace économique européen et, dans une moindre mesure, en obligations et autres titres de créances libellés en euros ou dans la monnaie d'un État membre de l'Espace économique européen.

Le fonds d'épargne-pension peut aussi procéder à d'autres investissements à titre accessoire.

En ce qui concerne les actions, il sera tenu compte de l'importance économique, de la capitalisation boursière des différents secteurs et des perspectives et situations spécifiques des valeurs individuelles. Pour les obligations, il est tenu compte des prévisions de taux qui déterminent à quel horizon les obligations doivent être maintenues en portefeuille.

### Stratégie particulière

Crelan Pension Fund Growth vise une large diversification dans le choix tant des produits d'investissement que de la diversification géographique. La partie investie en actions sera toujours supérieure à la partie investie en obligations. Les revenus du fonds sont systématiquement réinvestis et aucun dividende n'est distribué. Il n'existe que des parts de capitalisation.



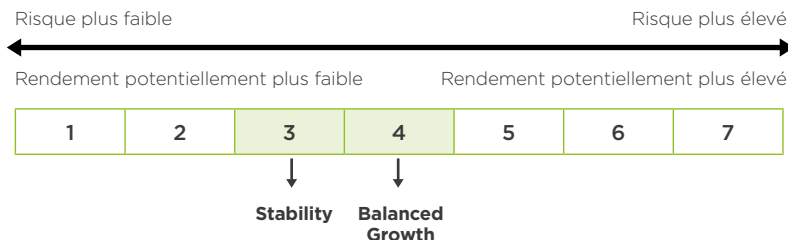
## **2.5 Investir dans un compartiment de Crelan Pension Fund**

### **Avantages**

- 1.** Vous complétez pas à pas votre pension légale pour un confort de vie maximal plus tard.
- 2.** Vous bénéficiez au maximum des conditions fiscales avantageuses en profitant chaque année d'une diminution d'impôts.
- 3.** Votre fonds est géré par les experts de BNP Paribas Asset Management Belgium.
- 4.** Ces experts investissent pour vous aux quatre coins du monde dans un panel optimal d'actions et d'obligations.
- 5.** Vous choisissez entre trois fonds d'épargne-pension Crelan selon vos attentes et vos besoins.
- 6.** Vous passez gratuitement et en toute flexibilité entre ces trois fonds de pension Crelan quand vos besoins évoluent.
- 7.** Votre agent Crelan vous conseille le compartiment Crelan Pension Fund le mieux adapté à votre situation.



## Risques



Indicateur de risque et de rendement potentiel :

### Explication de l'indicateur et de ses principales limites :

Cet indicateur représente la volatilité annuelle du fonds sur une période de 5 ans. Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque d'un fonds constitue un indicateur et pas un objectif ni une garantie. Elle est donc susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'indique pas un placement sans risque.

### Pourquoi le fonds relève-t-il de cette catégorie ?

En tant que feeder, Crelan Pension Fund investit indirectement dans des actifs à risque (principalement des actions) et des actifs moins risqués (principalement des obligations et des instruments du marché monétaire). Le rapport entre ces deux classes d'actifs forme la base de définition du niveau de l'indicateur.

- Pour le compartiment Stability, le portefeuille comprend généralement une part plus faible d'actifs à risque et une part plus élevée d'actifs moins risqués.
- Pour le compartiment Balanced, le portefeuille présente généralement un bon équilibre entre actifs à risque et actifs moins risqués.

- Pour le compartiment Growth, le portefeuille comprend généralement une part plus élevée d'actifs à risque et une part moins élevée d'actifs moins risqués.

### Les risques suivants sont également importants pour le fonds, mais ne sont pas (suffisamment) reflétés par l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de dégradation de la notation d'un émetteur ou de sa capacité à honorer ses engagements (défaut), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le fonds est investi.
- **Risque de liquidité :** il résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un laps de temps raisonnable du fait du manque d'acheteurs.
- **Risque de change :** il résulte de la présence d'actifs libellés dans d'autres devises que la devise de référence.
- **Risque d'inflation :** il résulte du fait que les rendements des investissements à court terme n'évoluent pas au même rythme que l'inflation, ce qui entraîne une réduction du pouvoir d'achat des investisseurs.

## 2.6 Caractéristiques techniques

Dénomination du compartiment du fonds d'épargne-pension	Crelan Pension Fund Stability	Crelan Pension Fund Balanced	Crelan Pension Fund Growth
Fonds master	BNP Paribas B Pension Stability	BNP Paribas B Pension Balanced	Metropolitan Rentastro Growth
Gestionnaire du fonds	BNP Paribas Asset Management Belgium SA		
Type de fonds	Fonds commun de placement de droit belge		
Date de lancement	2/11/2015		
Durée	Indéterminée		
Code ISIN	BE6280097260	BE6280093228	BE6280095249
Frais	Frais ponctuels: <ul style="list-style-type: none"><li>• Frais d'entrée: maximum 3% (chez Crelan, les frais d'entrée sont de 2%)</li><li>• Frais de sortie: néant</li></ul> Frais courants: 1,29% par an (dont 1% de frais de gestion) Frais de garde chez Crelan: néant		
Valeur nette d'inventaire	Déterminée chaque jour - voir <a href="http://beama.be/fr/vni">http://beama.be/fr/vni</a>		
Montant minimal	Aucun		
Service financier	BNP Paribas Fortis SA, Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles		
Distributeur	Crelan SA		

## **2.7 Plus d'informations**

Le prospectus, le document reprenant les informations clés pour l'investisseur (ICI) ou tout autre document relatif aux instruments financiers sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais auprès de votre agence Crelan, sur [www.crelan.be/fr/particuliers/produits/epargne-pension](http://www.crelan.be/fr/particuliers/produits/epargne-pension) ou chez l'organisme financier qui assure le service: BNP Paribas Fortis SA, Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles. L'ICI et le prospectus doivent être consultés avant toute décision d'investissement.

En cas de litige, vous pouvez vous adresser :

- Au service plaintes de Crelan :  
Boulevard Sylvain Dupuis, 251 - 1070 Bruxelles, tél. : 02 558 74 71,  
Internet : <http://www.crelan.be/fr/general/formulaire-de-plainte>.
- À l'Ombudsman en conflits financiers : [www.ombudsfin.be](http://www.ombudsfin.be).

La valeur nette d'inventaire est consultable sur le site Internet de la BEAMA : <http://www.beama.be/fr/vni>.





Plus d'informations ?  
Un rendez-vous sans engagement ?  
Votre agent Crelan est à votre service.  
Faites-lui signe !

[www.crelan.be](http://www.crelan.be)



**Crelan**

Ensemble pour  
une autre banque